



UNEP

**Programme des
Nations Unies pour
l'Environnement**

Distr. Limitée

UNEP(DEC)/CAR IG.23/4
15 octobre 2004

Original : ANGLAIS

Troisième Réunion des Parties contractantes
(COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie
sauvage spécialement protégées (SPA) de la
Région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 27 septembre 2004

RAPPORT DE LA REUNION

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Point 1. Ouverture de la Réunion	1
Point 2. Élection des officiers	2
Point 3. Organisation de la Réunion	2
Point 4. Adoption de l'Agenda	3
Point 5. Recommandations de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPA W) de la Région des Caraïbes	3
Point 6. Décisions de la COP 2 de SPA W et Recommandations de la première et de la deuxième Réunion du STAC et Etat de leur mise en oeuvre	3
Point 7. Adoption des critères révisés pour l'inclusion d'espèces aux Annexes du Protocole SPA W	6
Point 8. Compte-rendu du Centre d'activités régionales de SPA W (SPA W/RAC) concernant les opérations du CAR pendant la période 2002 - 2004	7
Point 9. Projet révisé des lignes directrices et des critères d'évaluation des zones protégées à être inclus dans les listes du Protocole SPA W	8
Point 10. Plan de travail et budget du Programme régional de SPA W pour la période biennale 2004-2005	12
Point 11. Autres questions	16
Point 12. Adoption des décisions de la Réunion.....	16
Point 13. Clôture de la Réunion	16
Annexe I: Agenda	
Annexe II: Décisions de la Réunion	
Annexe III: Liste des Documents	
Annexe IV: Liste des Participants	
Annexe V: Critères révisés pour la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPA W	
Annexe VI: Procédure concernant la présentation et l'adoption des propositions des espèces devant être inscrites aux annexes I, II et III, ou supprimées	

INTRODUCTION

1. La Conférence des Plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées de la Région des Caraïbes (SPAW), qui s'est tenu à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le Protocole SPAW à la Convention de Cartagena, lequel est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du Protocole SPAW présente les dispositions concernant la convocation et le fonctionnement des Réunions des parties. À la lumière de ce qui précède, et conformément à la Décision No. II de la deuxième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la Région des Caraïbes, qui a eu lieu à Montego Bay, Jamaïque, le 6 mai 2002, la présente Réunion a été convoquée par le Programme pour l'Environnement des Caraïbes du PNUE, à Montego Bay, en Jamaïque, le 27 septembre 2004.
2. Les objectifs de la Réunion ont été les suivants :
 - a) Examiner et adopter les critères révisés pour l'inclusion d'espèces dans les Annexes au Protocole SPAW ;
 - b) Examiner et prendre les actions appropriées concernant le Projet des lignes directrices et des critères d'évaluation des zones protégées pour leur inclusion au titre du Protocole SPAW ;
 - c) Examiner le compte-rendu du Centre d'activités régionales de SPAW concernant les opérations du CAR ;
 - d) Examiner et prendre les actions appropriées concernant les Recommandations de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC2) du Protocole relatif aux zones et à la vie spécialement protégées (SPAW) de la Région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003) ; et
 - e) Examiner et terminer, pour leur adoption, le Plan de travail et le budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004 - 2005.
3. Les experts invités à la Réunion ont été proposés par les points de liaison nationaux des gouvernements constituant les Parties contractantes au Protocole SPAW. Par ailleurs, des représentants des gouvernements qui ne sont pas des parties contractantes et des organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales ont été invités à participer à la Réunion en tant qu'observateurs. La liste des participants à la Réunion se trouve à l'Annexe IV du présent Rapport.

POINT 1 : OUVERTURE DE LA REUNION

4. La Réunion a été ouverte le lundi 27 septembre 2004 à 9 h 30 par Monsieur Nelson Andrade Colmenares, Coordinateur du Programme pour l'Environnement des Caraïbes.

5. Monsieur Andrade Colmenares, dans sa première intervention, a souhaité la bienvenue aux Parties Contractantes, aux gouvernements membres, aux ONG et aux membres de la Communauté scientifique. Il a indiqué qu'il était très heureux de voir une aussi large participation malgré les récentes catastrophes naturelles qui avaient dévasté la région pendant les semaines écoulées. Il a souligné que le déboisement et un développement côtier inadéquat avaient rendu l'impact de ces événements naturels encore plus tragique et plus dévastateur, et que cela démontrait davantage l'importance et la pertinence actuelles de la Convention de Cartagena et du Protocole SPAW. Dans ce contexte, il a attiré l'attention des participants sur le rapport de Reefs@Risk, développé dans le cadre du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) et de SPAW, lequel souligne les menaces qui pèsent sur les écosystèmes côtiers des Caraïbes provenant des activités des source terrestre et les impacts socioéconomiques potentiels de ces menaces.
6. Monsieur Andrade a été heureux de mentionner les progrès du Programme SPAW de ces dernières années ainsi que de la mise en oeuvre du Protocole. Le Coordinateur a ensuite souligné la collecte de fonds très active menée par le secrétariat et a exprimé sa reconnaissance aux donateurs dont le gouvernement suédois à travers la SIDA, ainsi qu'aux gouvernements de la France, des Etats-Unis et des Antilles néerlandaises.
7. Il a signalé que le secrétariat continuera à s'engager vis-à-vis des efforts de collecte de fonds et de mise en oeuvre du Programme ; cependant, il a souligné qu'il était nécessaire de compter sur un appui continu et une participation active des gouvernements membres pour assurer le succès. Dans ce contexte, il a appelé les Parties contractantes à considérer l'accueil de futures réunions de SPAW comme un moyen pour appuyer le Programme, et il a attiré l'attention des participants sur l'organisation de la Réunion de STAC qui doit se tenir en 2005. Il a conclu en soulignant les objectifs de la Réunion et en souhaitant aux participants une journée très productive.

POINT 2 : ELECTION DES OFFICIERS

8. Les participants ont élu parmi les experts les officiers suivants pour la Réunion :

Président :	M. Tom Laughlin	(EUA)
Vice-président :	Mme Lorna Inniss	(Barbade)
Rapporteur :	Mme Aleidi Sangronis	(Venezuela)

POINT 3 : ORGANISATION DE LA REUNION

a) Règles de procédure

9. La Réunion a décidé d'appliquer mutatis mutandis le Règlement intérieur du Conseil exécutif du PNUE, tel qu'il est présenté au document UNEP/GC/3/Rev.3.

b) Organisation du travail

10. Les langues de travail de la Réunion ont été l'anglais, l'espagnol et le français. Les documents de travail de la Réunion ont été mis à la disposition dans toutes les langues de travail.
11. Le secrétariat a convoqué seulement à des séances plénières étant donné que le Président n'a pas établi de groupes de travail. Il y a eu interprétation simultanée dans toutes les langues de travail.
12. Le Président de la Réunion, avant de continuer avec l'agenda, a demandé une minute de silence en hommage à tous ceux qui ont souffert pendant la période des ouragans dans la Région des Caraïbes.

POINT 4 : ADOPTION DE L'AGENDA

13. Les participants ont été invités à adopter l'Agenda de la Réunion tel qu'il a été présenté au document UNEP(DEC)/CAR IG.23/1. Il n'a pas été fait d'amendements à l'agenda proposé, lequel a été adopté tel qu'il se reflète à l'Annexe I du présent Rapport.

POINT 5 : RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC) AU PROTOCOLE RELATIF AUX ZONES ET A LA VIE SAUVAGE SPECIALEMENT PROTEGEES (SPAW) DANS LA REGION DES CARAIBES.

14. Le secrétariat a invité les participants à réviser et à adopter les recommandations de la deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégés (SPAW) dans la Région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003) (UNEP(DEC)/CAR WG25/6, Annexe II) et à prendre des actions supplémentaires, si cela était opportun.
15. La Réunion a adopté les recommandations, lesquelles n'ont pas soulevé de discussion, et elle a décidé de prendre en considération les autres recommandations mentionnées sous les points pertinents de l'agenda.

POINT 6 : L'ETAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DE LA COP2 DE SPAW ET DES RECOMMANDATIONS DES PREMIERE ET DEUXIEME REUNION DU STAC

16. Le secrétariat a présenté les "L'état de la mise en œuvre des décisions de la COP2 de SPAW et des recommandations des première et deuxième réunion du STAC",

(UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.3), qui résume le niveau de mise en oeuvre de ces décisions. Par ailleurs, le secrétariat a aussi présenté le document "Révision de l'état de la mise en oeuvre du Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2002-2003" (UNEP(DEC)/CAR WG.25/4.Rev.1), afin de compléter et d'appuyer les discussions sous ce point de l'agenda.

17. Le secrétariat a signalé avec satisfaction que toutes les décisions de STAC1 et de la COP2 avaient été mises en oeuvre et que plusieurs recommandations de STAC2 étaient bien avancées, conformément aux décisions des réunions précédentes. En ce qui concerne la coordination du programme, le secrétariat a informé sur les activités pour promouvoir le Protocole et le Programme SPAW ainsi que sur la coordination et la coopération qui avaient été définies avec les programmes régionaux et les initiatives mondiales comme ORPALC-PNUE, ICRI, WCPA-Marin, MBRS et SIDS-POA. Elle a indiqué que le SPAW/RAC a été mis en opération par le gouvernement français le 1er janvier 2003 et que depuis lors une étroite collaboration très efficace avec la nouvelle équipe a été établie.
18. Le secrétariat a déployé de gros efforts dans la collecte de fonds, y compris la donation de 3 millions US\$ de la part de la Fondation de l'ONU et de la USAID pour les récifs de la barrière mésoaméricaine ainsi que des fonds supplémentaires pour les activités spécifiques du Programme provenant d'organisations comme l'Agence suédoise pour le Développement international (SIDA) et l'IFAW et des gouvernements membres comme la France, les Antilles néerlandaises et les Etats-Unis.
19. En ce qui concerne le renforcement des zones protégées, le secrétariat a indiqué que de petites donations avaient été versées à des MPA en Jamaïque, en Colombie, à Trinité-et-Tobago et aux Antilles néerlandaises, ainsi qu'à la réactivation du réseau CaMPAM comme résultat de l'initiative *White Water to Blue Water*. Cela a inclus la maintenance de la liste électronique du CaMPAM, la mise à jour de la base de données et la coordination avec WCPA et GCFI. L'Atelier régional sur les lignes directrices pour l'inclusion de zones protégées sur les Listes a été convoqué grâce à l'appui de la France et du SPAW/RAC au mois d'avril 2004. Par ailleurs, le secrétariat a collaboré avec l'UICN et la WCPA-Marine pour assurer la représentation des Caraïbes au Congrès mondial de parcs qui a eu lieu à Durban, en Afrique du Sud, au mois de septembre 2003. Lors de cette rencontre, le secrétariat a aussi présenté un rapport régional sur la diversité biologique dans les Caraïbes et a fait un exposé sur le Protocole SPAW.
20. Le thème du renforcement de capacités a été encouragé par la tenue de deux cours régionaux de formation dans le cadre du Programme de formation pour formateurs pour les MPA, qui ont eu lieu à Sainte-Lucie et en Floride respectivement.
21. Selon le mandat de la COP2, les critères d'inclusion des espèces sur les listes au titre du Protocole SPAW ont été développés par le biais du Groupe de travail *Ad Hoc*, des Parties et des experts, et coordonné par les Antilles néerlandaises ; ils ont été présentés à STAC2. Une évaluation des frayères (SPAG) a aussi été réalisée, ainsi qu'une formation à plus de 60 fonctionnaires des pêcheries ; une stratégie régionale pour les SPAG a aussi été développée. La base de données des espèces au titre de SPAW a été

mise à disposition à travers le site Internet www.cep.unep.org, et des efforts sont entrepris pour veiller à sa mise à jour.

22. Une coordination a été assurée avec des organisations de la pêche (CFRAMP, FAO-WECAFC, GCFI, CRFM) et le SPAW/RAC a organisé une consultation concernant la planification d'un plan d'action pour les mammifères marins, qui a eu lieu en Guadeloupe au mois de mai 2003. Le plan de récupération pour la Trinité-et-Tobago a été complété (y compris la sensibilisation et les consultations aux parties prenantes) et une collaboration a été entreprise avec le Projet PNUE-FMAM/BirdLife concernant la conservation des habitats des oiseaux dans les Caraïbes.
23. En ce qui concerne les activités liées aux récifs coralliens, la coordination avec l'ICRI a été poursuivie et un Atelier régional de l'ICRI pour les Amériques tropicales a été convoqué et organisé à Cancun, Mexique, du 12 au 14 juin 2002. La coordination avec l'initiative Pavillon Bleu est maintenue, pour contribuer en particulier à l'élaboration de critères sur les plages.
24. Les activités de l'ICRAN dans les Caraïbes ont inclus l'appui à la surveillance des récifs coralliens et aux points de liaison sous-régionaux (Caraïbes de l'Est, du Nord et du Sud), les activités de Reef Check et la coordination et les liens avec le Projet du Système de la barrière des récifs mésoaméricains (Mesoamerican Barrier Reef System) (MBRS). D'autres activités ont appuyé les sites de démonstration et les sites cible pour partager les meilleures pratiques et les enseignements appris, pour augmenter la sensibilisation et l'éducation sur les récifs de corail et les écosystèmes liés ; promouvoir les meilleures pratiques dans les communautés ; mettre en oeuvre des stratégies de ressources alternatives dans les communautés côtières ; encourager les actions et les changements de politiques ; et l'accès aux fonds des agences donatrices pour financer les activités des projets.
25. Le secrétariat a conclu en soulignant les principaux défis auxquels doit faire face le programme SPAW qui comprend un financement minimum qui a été reçu pendant la période biennale outre celui de la Fondation ONU/ICRAN, la capacité limitée du personnel de l'UCR (se balançant entre les nombreux projets, la collecte de fonds /promotion et les réunions du PEC), les réponses et la participation souvent insuffisante de la part des gouvernements et de leurs institutions, et la coordination avec les multiples organisations, les programmes et les initiatives, ce qui a demandé beaucoup de temps et d'attention.
26. La Réunion a été invitée à faire des commentaires sur les actions réalisées ou entreprises ainsi qu'à faire des apports pour aider à compléter les activités. Les participants ont bien accueilli les exposés et ont félicité le secrétariat pour les progrès substantiels réalisés pendant la période biennale et pour la manière proactive et stratégique dont le Programme a été mis en oeuvre, compte tenu des ressources limitées disponibles.
27. Une question a surgi concernant les plans futurs de suivi des activités sur les frayères au titre du Programme SPAW. Le secrétariat a indiqué l'importance d'identifier des sites de frayères pour encourager ainsi la conservation dans ces zones et qui sont un outil très

important pour la mise en oeuvre du Protocole SPAW. Actuellement, cette activité est développée par le TNC sur fonds propres et la coordination sera assurée pour permettre que les résultats puissent être utilisées par SPAW.

POINT 7 : ADOPTION DES CRITERES REVISES POUR L'INSCRIPTION DES ESPECES DANS LES ANNEXES DU PROTOCOLE SPAW

28. Le secrétariat a présenté le document « Critères révisés pour l'inscription des espèces dans les Annexes du Protocole SPAW » tel qu'il apparaît à l'Annexe VI du document UNEP(DEC)/CAR WG.25/6, élaboré conformément aux Recommandations 4 à 7 de la première Réunion de STAC et aux Décisions IV et 3 à 5, de la COP1 et la COP2 (respectivement) du Protocole SPAW, et a tenu compte des recommandations de la deuxième Réunion du STAC (STAC2) (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003).
29. Lors de cette présentation, le secrétariat a brièvement présenté les grandes lignes du mandat et du processus pour élaborer les critères réalisés par le groupe de travail *ad hoc*, établi par le STAC1 et coordonné par le gouvernement des Antilles néerlandaises. Dans ce contexte, le représentant du gouvernement des Antilles néerlandaises a été invité à présenter, par-devant la COP, le résultat du travail réalisé par le groupe et les critères révisés terminés par le STAC2.
30. Les participants ont été invités à examiner et à adopter les critères révisés tels qu'ils sont recommandés par le STAC2, ainsi qu'à considérer et à conseiller sur la Recommandation II du (UNEP(DEC)/CAR WG.25/6, Annexe II), liée au processus de nomination et adoption de propositions d'espèces à être incluses ou retirées des Annexes I, II et III.
31. La Réunion a fait une série de commentaires, des amendements mineurs aux critères révisés et a approuvé le processus de nominations pour débiter l'inclusion ou le retrait aux annexes I, II et III. Le concept de dynamique des populations a été introduit comme critère spécifique à l'intérieur du critère 1. Une délégation a proposé que les schémas ou les instruments existants de certification soient aussi pris en considération, lorsqu'approprié. Quelques délégations ont noté qu'il n'existait pas de consensus sur les mécanismes de certification, ce qu'y est apparu évident lors du Forum sur les Forêts et autres Conventions multilatérales et Organismes internationaux. Une recommandation en ce sens est donc apparu inopportune. Dans ce contexte, une délégation a considéré qu'un échange d'expériences et de coopération sur ce thème pourrait être utile et souhaitable dans la future mise en oeuvre du Protocole. Les critères et le processus de nomination, tels qu'ils ont été adoptés par la Réunion, ont été inclus aux Annexes V et VI respectivement de ce rapport.
32. Il a aussi été rappelé à la Réunion d'analyser la Décision 9 de la COP2 sur l'interprétation et la mise en oeuvre de l'Article 11(2) et l'élaboration de critères pour l'évaluation des exemptions par le STAC. La Réunion a décidé d'inclure une activité

spécifique sur ce point dans la proposition du Plan de travail et du Budget pour la période biennale 2004-2005.

POINT 8 : RAPPORT DU CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL DE SPAW (SPAW/RAC) SUR LES OPERATIONS DU CAR POUR LA PERIODE 2002-2004

33. Le Directeur du Centre d'activités régionales a présenté le « Rapport du Centre d'Activités Régional de SPAW (SPAW/RAC) sur les opérations du CAR pour la période 2002-2004 » (UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.5), couvrant la période après la COP2 de SPAW (Montego Bay, 6 mai 2002).
34. M. Anselme a rappelé aux participants que le SPAW/RAC est au service des parties contractantes et qu'il prête son aide au secrétariat dans la mise en oeuvre de projets et des recommandations des réunions de la COP et du STAC.
35. Il a aussi informé les participants que le SPAW/RAC a été mis en opération par le gouvernement français, notamment en nommant du personnel supplémentaire à partir du 1er janvier 2003. Le CAR bénéficie aussi de l'appui technique et logistique du Département pour l'environnement régional de la Guadeloupe (DIREN). La création d'une unité de gestion autonome donnant au SPAW/RAC un statut légal selon les régulations françaises se concrétise.
36. Dans son rapport, il a souligné les principaux domaines d'appui au programme. Le CAR a prêté assistance générale et l'appui administratif au secrétariat pour des activités comme la correction des versions en français des documents et des publications, l'engagement de l'édition en français de la Convention de Cartagena et de ses protocoles, la conception d'un logotype pour le CAR et la production d'une brochure trilingue pour introduire le SPAW/RAC. Le CAR a aussi participé, sur des fonds propres, à plusieurs conférences ou réunions pour promouvoir ainsi le Protocole SPAW.
37. Le SPAW/RAC a participé à la collecte de fonds en initiant un accord entre le DIREN de la Guadeloupe et le UCR/CAR-PNUE concernant une contribution financière pour appuyer le développement du Plan d'Action des Mammifères marins pour la Région des Caraïbes, la formation de personnel local dans le cadre du programme des zones marines protégées (à Antigua, au Belize, en République Dominicaine, en Haïti, au Guatemala, à Sainte Lucie, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane Française) et la publication des enseignements appris issus des projets de gestion de récifs coralliens dans le cadre de l'ICRAN.
38. Conformément au Plan de travail de SPAW et la recommandation du STAC II, le SPAW/RAC a organisé et accueilli des réunions et des ateliers de travail, comme la réunion d'experts à Saint-Claude, en Guadeloupe du 2 au 5 mai 2003, afin d'initier des discussions sur l'élaboration du Plan d'Action des Mammifères marins, et un Atelier de travail régional pour élaborer des lignes directrices et des critères d'inclusion des zones

protégées sur les listes au titre du Protocole SPAW (Avril 2004, Gosier, Guadeloupe). Maurice Anselme a informé les participants que le SPAW/RAC a aussi coordonné le Groupe de travail informel par Internet, chargé d'élaborer la version préliminaire de lignes directrices et que les résultats du Groupe de Travail et les discussions de la Réunion, seraient présentés par son collègue Stéphane Defranoux au point 9 du présent rapport.

39. Il a conclu par le schéma du plan de travail de SPAW/RAC pour la période 2004-2005. Le SPAW/RAC continuera à participer dans la traduction, la publication et la diffusion de documents afin de promouvoir le Protocole SPAW. D'autres activités proposées prévoient de continuer l'élaboration des lignes directrices et des critères d'inclusion des zones protégées sur les Listes dans le cadre de SPAW ainsi que continuer à développer, à travers un groupe *ad hoc*, les lignes directrices pour éviter que les espèces deviennent menacées ou en danger de disparition. Il a aussi proposé que le SPAW/RAC continue de coordonner avec les organisations pertinentes le développement du Plan d'Action pour les mammifères marins pour ensuite convoquer à un atelier de travail en 2005.
40. Les participants ont été invités à porter des commentaires et des observations sur la présentation.
41. Les Etats-Unis ont remercié le SPAW/RAC d'avoir développé les lignes directrices concernant l'inclusion des zones protégées sur les listes et le dur travail réalisé, et ont aussi remercié la France de l'appui octroyé au CAR.

POINT 9 : PROJET REVISE DE LIGNES DIRECTRICES ET CRITERES D'EVALUATION DES AIRES PROTEGEES SUSCEPTIBLE D'ETRE LISTEES SOUS LE PROTOCOLE SPAW

42. Le secrétariat et le SPAW/RAC ont présenté le « Projet révisé de lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW » (UNEP(DEC)/CAR IG.23/3), et le « Rapport de l'atelier sur le projet de lignes directrices pour l'inscription des aires protégées sous le Protocole SPAW (Gosier; Guadeloupe, du 19 au 23 avril 2004) » (UNEP(DEC)/CAR WG. 26/5), préparé et présenté conformément aux recommandations III et IV de STAC 2, et la Décision II de la COP2 de SPAW.
43. Les documents d'information « Projet de format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées de SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.26/3) et le « Projet de grille pour une évaluation objective des propositions d'inscription sur la liste des aires protégées de SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.26/4) ont aussi été mis à la disposition de la réunion en tant que documents d'appui à ce point de l'agenda et pour leur considération, si opportun.
44. Le coordinateur du projet du SPAW/RAC, Stéphane Defranoux, a présenté aux participants un résumé sur l'évolution des lignes directrices. Il a fait un schéma du

processus d'élaboration des lignes directrices, conformément à la Recommandation IV de STAC 2, tenu à Curaçao en 2003. Il a rappelé aux participants que les Parties contractantes de SPAW et les autres membres de la liste électronique ont été invités au mois de septembre 2003 à proposer des experts pour participer à un Groupe de travail informel sur Internet et à assister au processus. Le document sur le Projet des lignes directrices a été soumis à discussion lors de la réunion organisée par le SPAW/RAC (Gosier, Guadeloupe, du 19 au 23 avril 2004). Le « Rapport de l'atelier sur le projet de lignes directrices pour l'inscription des aires protégées sous le Protocole SPAW (Gosier; Guadeloupe, du 19 au 23 avril 2004) » (UNEP(DEC)/CAR WG.26/5) a été mis à la disposition de la Réunion en tant que document d'appui à ce point de l'agenda et pour être mis à considération, s'il était opportun.

45. Dans sa présentation, le représentant du SPAW/RAC a indiqué que le projet révisé des lignes directrices a été développé en tenant compte d'une série de principes généraux, orientés à la conservation des ressources naturelles des Caraïbes. Il a en outre indiqué qu'il en ressortait que le développement des accords de coopération bilatéraux et multilatéraux pour la conservation, et la gestion de sites naturels et le développement d'un réseau régional représentatif des zones protégées, étaient des principes importants dans les lignes directrices.
46. Il a expliqué que le Groupe de travail a préféré faire la distinction entre les critères à caractère obligatoire et les critères alternatifs ou accumulatifs, en mentionnant spécifiquement "doit, devrait ou peut". Concernant les "critères culturels et socioculturels", il y a eu consensus dans le sens qu'au moins un des critères mentionnés serait obligatoire. Il a été également décidé qu'il fallait présenter l'état légal et un plan de gestion garantissant la protection à long terme, ainsi qu'un plan de surveillance qui permettrait d'évaluer l'effectivité du plan de gestion à atteindre ses objectifs.
47. Sur le Point C.II des lignes directrices "Zones protégées en haute mer", il a indiqué qu'il y avait consensus dans le sens qu'étant donné les définitions spécifiées dans le Protocole et qu'il n'y avait pas d'experts juridiques au sein du groupe de travail, il était préférable de laisser cette partie entre crochets afin qu'elle soit discutée ultérieurement, dans le processus de finalisation des lignes directrices.
48. Le représentant du SPAW/RAC a informé les participants que les documents « Projet de format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées de SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.26/3), et « Projet de grille pour une évaluation objective des propositions d'inscription sur la liste des aires protégées de SPAW » (UNEP(DEC)/CAR WG.26/4) avaient aussi été mis à la disposition des participants, en tant que documents d'appui à ce point de l'agenda, et pour qu'ils soient considérés, le cas échéant. Il a signalé que même s'ils n'avaient pas été particulièrement sollicités par les parties, ces deux documents avaient été élaborés par le groupe de travail dans un effort pour aider les parties contractantes et le STAC dans la préparation des rapports et l'évaluation des zones proposées.
49. Le secrétariat et le SPAW/RAC ont en outre demandé aux participants de considérer le renouvellement de son mandat pour continuer à la finalisation des lignes directrices.

50. Les participants ont été invités à faire des commentaires et des observations sur les documents présentés.
51. Les Antilles néerlandaises, en tant que partie du groupe de travail, ont aussi invité les parties à indiquer si l'orientation du processus d'inclusion des zones protégées sur les listes – devait être ouverte ou restreinte. Si la liste des ZP va être très ouverte, il est important d'indiquer ce qui pourrait motiver les parties à proposer leurs ZP. Les Antilles néerlandaises ont mentionné en outre que les critères pourraient être moins restrictifs, en particulier concernant les plans de gestion, et elles ont proposé que les critères prévoyant qu'il "doit" y avoir un plan de gestion, pourrait être changé par "devrait" avoir un plan de gestion, mais à l'intérieur d'un délai déterminé. Le Groupe de travail devrait définir l'objectif et le réseau ZP prévu des zones protégées ; en principe il devrait s'agir d'un réseau pour exécuter la coopération et non d'un réseau géographique.
52. Concernant l'obligation d'un plan de gestion, il a indiqué qu'il existe certaines zones qui sont efficaces sans un plan de gestion. Dans le Protocole de la Méditerranée, la condition des zones protégées est de développer un plan de gestion pendant les trois premières années suivantes à leur inclusion sur les listes ; les participants ont aussi discuté sur cette approche. Il a été décidé qu'une discussion plus approfondie était nécessaire afin que groupe central soit éclairé sur les normes minimales et, en particulier en ce qui concerne le niveau des conditions de gestion qui doivent être appliquées aux sites proposés, afin de considérer la flexibilité du STAC au moment d'évaluer ces conditions.
53. Le délégué des Etats-Unis a signalé que les limites géographiques de ce protocole sont clairement définies à l'article 2 (1) de la Convention et à l'article 1 du Protocole. Étant donné que les limites excluent la haute mer, il a suggéré que cet avant-projet de lignes directrices soit dirigé aux zones protégées en haute mer.
54. En vue d'une cohérence écologique régionale du réseau, le délégué de la France a suggéré qu'il était nécessaire de penser au concept de couloirs écologiques, lesquels méritaient d'être inclus dans les lignes directrices.
55. Plusieurs délégués ont signalé la nécessité d'éclaircir l'objectif et le propos de la Liste SPAW. Ils ont souligné en outre les contributions du réseau régional établi conformément à l'article 7 pour atteindre les objectifs du Sommet mondial sur le Développement durable (WSSD) et la Convention sur la Diversité biologique (CDB). Ils considèrent que la revue des lignes directrices devait tenir compte de ces accords internationaux.
56. Le délégué du Royaume-Uni a proposé deux thèmes généraux liés au processus et aux objectifs de travail sur les zones protégées et l'élaboration de lignes directrices. En premier lieu, le propos et l'objectif du réseau des zones protégées, conformément aux dispositions de l'article 7 (2) ; un éclaircissement est nécessaire sur le document concernant les lignes directrices afin que les parties aient une idée claire sur ce qui doit constituer finalement le réseau. Actuellement, les lignes directrices incluent des questions importantes comme la représentation de la variété d'habitats à l'intérieur des

écorégions. Le Royaume-Uni a préparé un travail sur les réseaux qui sera présenté lors de la réunion de la Commission OSPAR au mois d'octobre 2004 qui pourrait être utile. En deuxième lieu, la condition selon laquelle les parties collectent l'information sur les sites proposés et le STAC évalue ces propositions, tel qu'il en découle du projet de proformas et des grilles d'évaluation, semble être assez coûteux et doit être réexaminé afin d'encourager les parties à contribuer avec des sites SPAW pour la liste, et à développer un réseau efficace de zones protégées dans la région dans un délai raisonnable.

57. En ce qui concerne le réseau et sa composition, les délégués de la Colombie et de Cuba ont souhaité que les lignes directrices expriment clairement les responsabilités des Parties sur la désignation des zones protégées dans leur pays. La Colombie a aussi exprimé son souhait de faire une proposition plus spécifique sur les lignes directrices à travers le Groupe de travail. En ce qui concerne les Réseaux Écologiques, la Délégation cubaine a aussi posé que suite à la récente conclusion de la CoP 7 de la CBD, où avait été adopté un concept pour les réseaux écologiques suite à un long et complexe débat auquel avait pris part plusieurs délégations de cet IGM, elle ne considérait pas pertinent ni opportun que le PEC et la Convention de Carthagène adopte un concept de "Réseaux Écologiques" avec un contenu et une portée différents du concept adopté à la CBD. La majorité des délégations ont appuyé cette remarque.
58. Le délégué des Etats-Unis a signalé que l'atelier de travail sur le projet des lignes directrices d'inclusion des zones protégées dans le cadre du Protocole SPAW a identifié au moins un problème de procédure qui doit être examiné par la COP à cette réunion : le lien entre les lignes directrices exigées par l'article 21 et celles qui sont développées pour faciliter le processus d'inclusion sur les listes selon l'article 7. Il a suggéré par conséquent que le projet de lignes directrices pour l'inclusion des zones protégées sur les listes, soit développé simultanément à la finalisation des critères et des lignes directrices sur les zones protégées selon l'article 21 (Rapport technique N° 37) et qu'il soit présenté en même temps au STAC et à la COP.
59. Le délégué de Sainte-Lucie a signalé, concernant le brouillon de matrice pour l'évaluation objective des propositions pour l'inclusion sur les Listes des zones protégées de SPAW, qu'il semblerait que pour mener à bien cette évaluation objective des réponses aux matrices, il serait nécessaire d'élaborer toute une série supplémentaire de critères afin d'évaluer les réponses. Il s'agit des réponses qualitatives – du type oui/non et qualitatives de 0 à 3. Combien de réponses oui/non, ou quel niveau de qualification permettra à un site d'être inclus sur les listes? Le groupe de travail doit tenir compte de ce dernier point lors de ses délibérations pour s'assurer que la matrice favorise une évaluation véritablement objective.
60. D'autres suggestions ont surgi de la part de Monitor Caribbean dans le sens d'élargir la référence dans la Section AII, point 3, à l'"Article 3 de SPAW, paragraphe 3, et Article 10, Paragraphe 1 dernière phrase" étant donné qu'il s'agit de deux nouvelles références spécifiques à SPAW, qui apparaissent sur les deux articles sur les Obligations générales et les mesures nationales pour la protection de la flore et de la faune.

61. La Délégation cubaine s'est jointe aux autres délégations en félicitant le CAR/SPAW pour l'excellent travail réalisé pour la coordination du groupe de travail sur les aires protégées et a noté que le document présenté par le groupe *Ad hoc* était un texte ouvert qui requiert un développement continu. Le CAR/SPAW a demandé une extension du mandat du groupe *Ad hoc* afin de terminer les Directrices.

POINT 10 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME REGIONAL DE SPAW POUR LA PERIODE BIENNALE 2004-2005

62. Le secrétariat a présenté le « Projet révisé du Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005 » (UNEP(DEC)/CAR WG. 25/5.Rev.1), préparé par le secrétariat sur la base des décisions de la treizième Réunion du Comité de surveillance et la COP2 de SPAW. Le Plan de travail et le budget de SPAW avaient été à l'origine présentés au STAC2 qui a fait des apports tel qu'il se reflète sur ce document révisé.
63. Il a été rappelé aux participants la Recommandation III de STAC2 (UNEP(DEC)/CAR WG.25/6, Annexe II) concernant le développement et la mise en oeuvre du projet de lignes directrices afin d'éviter que les espèces ne deviennent menacées ou en danger de disparition, ainsi que pour considérer les actions pertinentes pendant la période biennale.
64. La déléguée de Sainte Lucie s'est référée au document de conférence (UNEP(DEC)CAR/IG 23/CRP.1), qu'elle avait présenté comme un document COP3 lors de la discussion au point 5, comme une modification possible de la Décision sur le même point 5. Elle a indiqué que la Recommandation III, sur le point 10 (paragraphe 63) sera adressé plus tard. Elle a recommandé que le paragraphe 2 du CRP.1 soit adopté comme décision de la Réunion. Cette recommandation a été fortement soutenue par les Antilles néerlandaises et la Barbade menant à une Décision de la Réunion suite à une brève discussion.
65. Les participants ont été invités à examiner le Projet de Plan de travail et le budget et à apporter des commentaires spécifiques et des recommandations pour leur adoption. Ultérieurement, le Plan de travail et le budget seront présentés lors de la onzième Réunion intergouvernementale et la huitième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena en tant que Plan de travail et budget pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes pour la période 2004-2005, pour leur adoption définitive.
66. Le secrétariat a signalé pendant sa présentation, que le projet de Plan de travail pour la période 2004-2005, a inclus les Recommandations des quatre réunions du ISTAC et de la première et de la deuxième STAC, les décisions de la COP 1 et la COP 2 ainsi que les initiatives et les programmes existants et émergents. Le Plan de travail se centre sur les activités pour la mise en oeuvre du programme SPAW, la coordination avec d'autres programmes et organisations régionales traitant des zones et de la vie sauvage protégées et la coordination avec des initiatives mondiales et des accords sur l'environnement

multilatéraux pertinents, comme la Convention sur le Commerce des Espèces menacées (CITES), la Convention internationale sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention sur la Conservation des espèces d'animaux sauvages migratoires (CMS), la Convention relative aux zones humides d'importance mondiale et habitat des oiseaux aquatiques (Ramsar) et la Convention sur le Patrimoine mondial.

67. Le Plan de travail englobe huit éléments du programme (sous-programmes) y compris les trois nouveaux sous-programmes qui étaient incorporés précédemment dans d'autres activités du programme :
- Coordination du Programme
 - Renforcement des zones protégées dans la Région des Caraïbes.
 - Élaboration de lignes directrices pour la gestion des espèces et des zones protégées
 - Conservation des espèces menacées et en danger de disparition
 - Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins
 - Réseau international d'actions pour les récifs coralliens (ICRAN) dans les Caraïbes
 - Formation à la Gestion de la vie sauvage et des zones protégées, et
 - Tourisme durable.
68. Concernant la coordination du Programme, un officier de programme de UCR/CAR continuera à assurer la coordination régulière de la mise en oeuvre du Programme, assisté par un officier de programme associé à SPAW appuyé par la SIDA et du responsable de programme de l'ICRAN responsable du sous-programme pertinent avec le SPAW/RAC et autres partenaires, le cas échéant. Une composante importante dans la coordination sera de continuer les efforts de collecte de fonds en collaboration avec les gouvernements, les donateurs et les organisations partenaires pertinentes. Pendant 2005, sera organisée et convoquée la troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes, en fonction du financement disponible. Le secrétariat, en consultation avec les gouvernements et les partenaires, élaborera le Plan de travail de SPAW pour la période 2006-2007.
69. En ce qui concerne les activités pour renforcer les zones protégées, il serait souhaitable d'inclure les lignes directrices d'évaluation des zones protégées et leur inclusion sur les listes dans le cadre de SPAW, afin de pouvoir entreprendre l'inclusion sur les listes et la création de réseaux de zones protégées. Il y aura une plus grande collaboration avec les partenaires pour traiter la question des espèces envahissantes ; l'appui sera donné, s'il est opportun et faisable, à la nomination des sites de patrimoine mondial afin qu'ils atteignent les objectifs de SPAW, les lignes directrices sur l'efficacité de la cogestion des AMP seront diffusées ; il y aura une coordination avec le WCPA-Marin et avec l'initiative du Plan de coordination régionale de NOAA (RCP) pour les réserves marines et le Réseau des zones marines protégées (CaMPAM) sera renforcé, leur liste électronique et la base de données d'AMP en étroite collaboration avec GCFI, TNC, UICN et autres.

70. En ce qui concerne d'autres lignes directrices régionales, le secrétariat a indiqué qu'il continuerait à promouvoir le processus d'élaboration de lignes directrices afin d'éviter que les espèces soient menacées ou en danger de disparition ainsi que pour évaluer les impacts socio-économiques dans les zones protégées. Le secrétariat a aussi signalé que, conformément aux dispositions de la COP2, la question des exemptions de l'article 11.2 pourrait être traitée en élaborant des critères spécifiques.
71. En ce qui concerne les efforts de conservation des espèces, le secrétariat propose d'appuyer, lorsque cela est pertinent, l'implantation et le développement de nouveaux plans d'action pour la récupération des tortues de mer (Sea Turtle Recovery Action Plans) (STRAP), des plans de récupération des lamantins, ainsi que l'élaboration du plan d'action régional pour les mammifères marins, lequel inclura un atelier de travail régional d'experts début 2005. Il seront mis en oeuvre grâce en partie aux apports reçus en 2004 de la part des Etats-Unis et de l'IFAW.
72. Un autre domaine de travail important concernera aussi la réalisation, dans les Caraïbes, d'activités du Réseau international d'actions pour les récifs coralliens (ICRAN) en appui de l'ICRI. Ces activités impliquent des actions tangibles de gestion à l'intérieur des AMP, le renforcement de capacités des responsables des AMP, l'identification de zones critiques où des actions plus importantes de gestion sont requises, à travers l'analyse de Reefs@Risk qui a été complétée récemment, des exercices d'évaluation et de suivi et le partage d'information sur les meilleures pratiques et les enseignements appris, à travers des stratégies efficaces d'éducation publique et d'extension.
73. Outre les récifs coralliens, la conservation des écosystèmes côtiers et marins à SPAW, une évaluation régionale sur l'état des mangroves sera également incluse, qui sera effectuée en consultation avec le secrétariat de la Convention Ramsar, si les fonds sont disponibles.
74. Un résultat important de l'ICRAN-Caraïbes en 2003 a été la négociation réussie avec la USAID d'une donation d'US\$1.5 millions pour développer l'Alliance pour les récifs mésoaméricains (Mesoamerican Reef Alliance) (MAR) pour un montant total d'US\$3 millions pendant 3 ans, avec des fonds d'appoint provenant de la Fondation de l'ONU. Le coordinateur du projet ICRAN MAR a signalé que cette importante activité de l'ICRAN dans les Caraïbes implique une série d'activités interconnectées, qui sont entreprises en collaboration avec des partenaires de l'ICRAN et en étroite coordination avec les projets de FMAM/Système des récifs de Méso-Amérique (MBRS) et PROARCA. Les activités de MAR couvrent trois thèmes principaux étroitement reliés : la gestion intégrée des bassins versants, les pêcheries durables et le tourisme durable.
75. Le domaine de renforcement de capacités est toujours un point essentiel du programme de SPAW ; les programmes de formation vont continuer à renforcer la capacité des gouvernements et des stagiaires dans les zones côtières pour gérer les AMP, les écosystèmes côtiers et les espèces prioritaires. Il a été indiqué que le secrétariat devait continuer à collecter des fonds pour mener à bien le Programme de formation des formateurs aux AMP. Pour cette période biennale, deux autres cours seront programmés ainsi que des activités de suivi de la formation.

76. Plusieurs activités sont programmées pour promouvoir le tourisme durable dans la région. Celles-ci concernent une plus grande collaboration avec des partenaires comme l'OTC, CAST, OECO-UADS et PNUE-DTIE pour coordonner les exercices de renforcement des capacités et pour continuer le développement de politiques et de stratégies qui permettront d'atténuer l'impact négatif sur l'environnement causé par les activités touristiques.
77. Concernant le budget général proposé pour SPAW, il a été signalé que comme résultat des efforts de collecte de fonds pour la période 2003-2004, une quantité importante de fonds provenant de donateurs tels que USAID, SIDA, IFAW, NOAA et NFWF a surgi pour réaliser les activités programmées. Toutefois, étant donné la situation financière du Fonds de Dépôt des Caraïbes, la collecte de fonds doit continuer pour atteindre les objectifs établis sur le Plan de travail. Il a été souligné que les alliances stratégiques pourraient être porteuses et que bien souvent elles ne requièrent pas de flux de caisse.
78. Toutes les délégations et les observateurs se sont joints au Président pour féliciter le secrétariat du Plan de travail présenté ; ils ont tous indiqué que le Plan de travail est ambitieux bien que nécessaire. Le secrétariat a aussi reçu des félicitations concernant les efforts de collecte de fonds réalisés et réussis jusqu'à cette date, et les alliances stratégiques et les synergies qui sont en train de se forger avec des organisations, des secrétariats et des initiatives pertinents.
79. La délégation des Etats-Unis a prié les gouvernements membres à considérer activement le rôle du Fonds de petites donations (SGF) de CaMPAM, comme une opportunité pour répondre aux besoins qu'affrontent les AMP, en leur affectant des fonds en une seule fois, et aider ainsi le secrétariat à assurer des fonds supplémentaires en gardant vivant ce mécanisme. Il a profité de l'opportunité pour informer à la Réunion sur les fonds de donations pour les récifs coralliens qui proviennent respectivement de NOAA et de la National Fish and Wildlife Foundation, et qui pourraient être sollicités tant par les gouvernements que par les ONG.
80. En ce qui concerne la question de l'évaluation des exemptions sous l'article 11.2, il a été discuté si des critères étaient requis ou non, leur but et à qui ils devaient être dirigés. Le secrétariat a rappelé que l'article 11.2 demande au STAC d' "évaluer la pertinence des exemptions accordées" par les parties. Étant donné le précédent au STAC1, qui a évalué l'exemption de la part du gouvernement des Antilles néerlandaises sur le delphinarium à Curaçao, il a été considéré souhaitable qu'il y ait des critères disponibles qui facilitent l'évaluation. Dans ce contexte, les participants ont été d'accord avec l'activité telle qu'elle a été proposée dans le projet du plan de travail.
81. Concernant les activités sur les écosystèmes côtiers et marins, la délégation de la France a suggéré que, outre les mangroves, cette même activité soit développée concernant les lits des prairies marines. Cette suggestion a été approuvée par la Réunion.
82. Le délégué de la Barbade a prié les gouvernements ne faisant pas partie de SPAW de ratifier le Protocole et de l'utiliser plus activement en tant qu'outil pour préserver leurs environnements naturels. La délégation du Venezuela a réitéré son invitation d'accueillir la troisième Réunion du STAC, probablement au mois de juin ou juillet

2005. Elle a profité de l'opportunité pour informer les participants sur la prochaine deuxième Réunion des Parties à la Convention interaméricaine sur les tortues de mer qui se tiendra à l'Île Margarita, au Venezuela du 26 au 29 novembre 2004, et tous les gouvernements ont été invités à assister et à se joindre à la Convention, et ont invité le secrétariat de SPAW à continuer à assurer la coordination de cette Convention.

POINT 11 : AUTRES POINTS

83. Les participants ont été invités à soulever toute question qui n'aurait pas été couverte dans les points précédents de l'agenda et qui serait pertinente pour l'objet de la Réunion.

POINT 12 : ADOPTION DES DECISIONS DE LA REUNION

84. Le rapporteur de la Réunion a présenté le brouillon des décisions de la Réunion. La Réunion a adopté les décisions avec les amendements et les corrections à apporter au brouillon le cas échéant. Le Rapport de la Réunion (UNEP(DEC)/CAR IG.23/4) sera envoyé aux participants par courrier électronique pour sa révision et adoption avant le 31 octobre 2004. Les commentaires et les corrections ont été reçus jusqu'au 30 novembre et le Rapport final présenté au mois de décembre 2004.

POINT 13 : CLOTURE DE LA REUNION

85. Le Président de la Réunion et le secrétariat ont fait les observations de clôture. Le Président a remercié tous les délégués et les observateurs de leurs contributions aussi riches et précises aux différents points de l'agenda, ce qui a permis de terminer avec succès le plan de travail dans les délais limités dont ils disposaient.
86. Le secrétariat a remercié tous les participants de leurs interventions dynamiques et a demandé de continuer sur le même niveau de participation pendant la période intersessions. Le secrétariat a aussi remercié le Président d'avoir si bien conduit la Réunion et le Rapporteur de l'aide apportée.
87. La Réunion a été close, à 18 heures, le lundi 27 septembre 2004, par le Président et le secrétariat.

ANNEXE I : AGENDA

AGENDA

Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes

1. Ouverture de la réunion
2. Élection des Officiers
3. Organisation de la Réunion
 - a) Règles de Procédure
 - b) Organisation du travail
4. Adoption de l'agenda
5. Recommandations de la Deuxième Réunion du Comité Consultatif, Scientifique et Technique (STAC) au Protocole SPAW relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la Région des Caraïbes
6. L'état de la mise en œuvre des Décisions de la COP2 de SPAW et des recommandations des première et deuxième Réunion du STAC
7. Adoption des critères révisés pour l'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW
8. Rapport du Centre d'activités régional de SPAW (SPAW/RAC) sur les opérations du CAR pour la période 2002-2004
9. Projet révisé de lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
10. Plan de travail et Budget du Programme SPAW pour la période biennale 2004-2005
11. Autres points
12. Adoption des Décisions de la Réunion
13. Clôture de la réunion

ANNEXE II : DECISIONS DE LA REUNION

DECISIONS DE LA REUNION

Les parties contractantes,

Ayant convoqué la Troisième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes ;

Ayant pris note des Décisions de la Deuxième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002) et des Recommandations de la Première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, 27-29 septembre 2001) ;

Ayant examiné les Recommandations de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes [UNEP(DEC)/CAR WG.25/6] ;

Ayant pris note des Décisions de la Deuxième Réunion des Parties contractantes et les Recommandations des première et deuxième Réunions du CCST, ainsi que l'état de leur exécution [UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.3] et le Projet révisé du Plan de travail et du budget du programme régional du SPAW pour la période biennale 2004-2005 [UNEP(DEC)/CAR WG.25/4.Rev.1] ;

Ayant examiné les Critères révisés pour la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW [contenus à l'annexe VI du document UNEP(DEC)/CAR WG.25/6] ;

Ayant examiné le Rapport de l'atelier sur le projet de lignes directrices pour l'inscription des aires protégées sous le Protocole SPAW [UNEP(DEC)/CAR WG.26/5] et le Projet révisé des lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être inscrites sur les listes du Protocole SPAW [UNEP(DEC)/CAR WG.IG.23/3] ; et

Ayant pris note du Rapport du Centre d'activités régional du SPAW (SPAW/RAC) sur les opérations du RAC pour la période 2002-2004,

Décident de :

1. **Encourager** les gouvernements de la région qui ne l'auraient pas encore fait à devenir Parties contractantes à la Convention de Cartagena et à ses Protocoles, dont le Protocole SPAW.

2. **Adopter** les Recommandations de la Deuxième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.
3. **Adopter** les Critères révisés pour la liste des espèces dans les annexes du Protocole SPAW, ainsi que la méthode de désignation proposée par la Deuxième Réunion du CCST, de pair avec les amendements proposés par la Réunion, tels que reflétés aux annexes V et VI respectivement du présent Rapport.
4. **Demander** au Comité consultatif scientifique et technique d'examiner les capacités et les mécanismes existant pour faire le suivi des espèces listées et en faire rapport, ainsi que d'envisager comment il serait possible, dans le cadre du Plan de travail pour la période biennale 2006-2007, de contribuer à cet effort dans le but d'en faire rapport à la Quatrième Réunion des Parties contractantes.
5. **Prolonger** le mandat du Groupe de travail spécial sur les lignes directrices concernant les aires protégées à inscrire sur les listes du SPAW et lui **demander** de poursuivre et conclure ses travaux afin de les soumettre à la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) et de travailler dans la mesure du possible sur les documents [UNEP(DEC) CAR WG.26/3 et UNEP(DEC) CAR WG.26/4] en partant des commentaires faits par la Réunion et reflétés dans le présent Rapport.
6. **Se féliciter** de l'offre renouvelée du gouvernement vénézuélien d'accueillir la Troisième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CCST) et demande au secrétariat de suivre cette proposition.
7. **Faire leur**, à des fins d'adoption par la Onzième Conférence intergouvernementale et la Huitième Réunion des Parties contractantes, le Projet révisé du Plan de travail et du budget du Programme régional pour la période biennale 2004-2005, une fois introduites les modifications amenées par la Réunion.
8. **Inscrire** la question de l'interprétation et de l'application du paragraphe 2 de l'article 11, dont la mise au point de critères concernant l'examen des exemptions par le CCST, à l'agenda de la Troisième Réunion des Parties contractantes.
9. **Approuve** que le paragraphe 2 du Document de salle de conférence 1, UNEP(DEC)/CAR IG.23/CRP.1, soit une décision de la Réunion. Cette décision permettra d'avancer le développement du projet de lignes directrices pour empêcher que les espèces ne deviennent en danger ou deviennent menacées d'extinction (Décision IV, 5 de COP 1). (Voir le paragraphe 64 de ce Rapport.)

ANNEXE III : LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Documents de Travail

UNEP(DEC)/CAR IG.23/1	Agenda provisoire
UNEP(DEC)/CAR IG.23/2	Agenda provisoire annoté
UNEP(DEC)/CAR IG.23/3	Projet révisé de lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées susceptibles d'être listées sous le Protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR WG.25/5 Rev.1	Projet révisé du Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2004-2005
UNEP(DEC)/CAR WG.25/6 (Annex II)	Recommandations de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR WG.25/6 (Annex IV)	Critères révisés pour l'inscription des espèces dans les annexes du Protocole SPAW (contenu dans le Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Curaçao, Antilles Néerlandaises, du 3 au 6 juin 2003)
UNEP(DEC)/CAR WG.23/4	Rapport de la Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (y compris les décisions)

Documents d'Information

UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.1	Liste provisoire des documents
UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.2	Liste provisoire des participants
UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.3	L'état de la mise en œuvre des décisions de la COP2 de SPAW et des recommandations des première et deuxième réunion du STAC

UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.4	Directory of Members of SPAW Protocol listserve. (anglais seulement)
UNEP(DEC)/CAR IG.23/INF.5	Rapport du Centre d'Activités Régional de SPAW (SPAW/RAC) sur les opérations du CAR pour la période 2002-2004
UNEP(DEC)/CAR WG.25/4 Rev.1	Revision de l'état de la mise en œuvre du Plan de travail et budget du Programme régional de SPAW pour la période biennale 2002-2003
UNEP(DEC)/CAR WG.26/3	Projet de format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des aires protégées de SPAW
UNEP(DEC)/CAR WG.26/4	Projet de grille pour une évaluation objective des propositions d'inscription sur la liste des aires protégées de SPAW
UNEP(DEC)/CAR WG.26/5	Rapport de l'atelier sur le projet de lignes directrices pour l'inscription des aires protégées sous le Protocole SPAW (Gosier; Guadeloupe, du 19 au 23 avril 2004)
UNEP(DEC)/CAR WG.25/3	Rapport final du Groupe de travail Ad Hoc concernant la révision des critères relatifs à la liste des espèces dans les annexes du protocole SPAW
UNEP(DEC)/CAR IG.21/INF.3	Rapport de la Deuxième réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002)

Documents de la salle de conférence

UNEP(DEC)/CAR IG.21/CRP.1	Point 10 de l'ordre du jour, paragraphe: Prise en compte d'actions appropriées au cours de l'exercice biennal concernant le projet de lignes directrices pour empêcher que les espèces ne deviennent en danger ou menacées d'extinction
UNEP(DEC)/CAR IG.21/CRP.2	Annexes au Rapport de la Troisième réunion du Comité consultative et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et a la vie sauvages spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.23/4) : Annexes II, V et VI

Documents de Référence

- UNEP(DEC)/CAR WG.25/INF.3 L'état de l'exécution des décisions de COP1 et COP2 de SPAW et des recommandations de la Première réunion du STAC
- ICRI/UNEP 2002 Report of the Regional Workshop for the Tropical Americas. (Cancun, Mexico, 12 to 14 June 2002) (anglais seulement)
- UNEP(DEC)/CAR IG.20/4 Structure et objectif du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) du Protocole SPAW
- UNEP(DEC)/CAR IG.20/5 Relations entre le Protocole SPAW, le STAC et le travail entrepris par l'Organisme de conseil subsidiaire scientifique, technique et technologique (OSTAC) pour la Convention sur la biodiversité (CBD)
- UNEP(DEC)/CAR IG.20/6 Priorités pour les réalisations des Parties contractantes et du Secrétariat suite à l'entrée en vigueur du Protocole, incluant priorités du STAC
- UNEP(DEC)/CAR IG.20/7 Rapport de la Première réunion des Parties contractantes (COP) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 24 au 25 septembre 2001)
- UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7 The International Coral Reef Activity Network (ICRAN): A global partnership for coral reefs - A summary (anglais seulement)
- UNEP(DEC)/CAR WG.23/6 Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (La Havane, Cuba, du 27 au 29 septembre 2001)
- UNEP(WATER)/CAR WG.22/5 Rapport de la Quatrième réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) dans la région des Caraïbes, La Havane, du 3 au 6 août 1999

- UNEP(OCA)/CAR WG.19/6 Rapport de la Troisième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif aux zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, du 11 au 13 octobre 1995
- UNEP(OCA)/CAR WG.11/7 Rapport de la Deuxième réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Guyane française, du 3 au 5 mai 1993)
- NEP(OCA)/CAR WG.5/1 Rapport de la Première réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI) pour le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (SPAW) (Kingston, Jamaïque, du 4 au 8 mai 1992)
- UNEP, 2004 Directory of Focal Points of the Caribbean Environment Programme. CEP Information Paper, avril 2002 (anglais seulement)
- UNEP/Ramsar, 2000 Memorandum of Cooperation between the Secretariat of the Convention for the Protection and Development of the Marine Environment of the Wider Caribbean (Cartagena, 1983) and the Bureau of the Convention on Wetlands (Ramsar, 1971) (anglais seulement)
- UNEP/GC/3/Rev.3,1988 Règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUE
- UNEP(WATER)/CAR WG.11/INF.6 Mémorandum de Coopération entre le Secrétariat de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Carthagène, 1983) et ses Protocoles, y compris le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Nairobi, 1992)
- UNEP, 1991 Conférence des plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final

- UNEP, 1990 Conférence des plénipotentiaires relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes. Acte final
- UNEP, 1983 Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène)

ANNEXE IV : LISTE DES PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

CONTRACTING PARTIES/PARTIES CONTRACTANTES/PARTES CONTRATANTES

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

BARBADOS / BARBADE / BARBADOS

Lorna Inniss	Deputy Director	Coastal Zone Management Unit Bay Street, St. Michael	Tel: (246) 228-5951 Fax: (246) 228-5956 linniss@coastal.gov.bb
--------------	-----------------	---	--

COLOMBIA/COLOMBIE/COLOMBIA

Ana María Hernández Salgar	Asesora del Grupo de Asuntos Internacionales	Ministerio de Ambiente, Vivienda y Desarrollo Territorial Calle 37 #8-40 Piso 4°, Bogota DC	Tel: (571) 288-9860, 332-3434 ext.182 Fax: (571) 288-6954 amhernandez@minambiente.gov.co www.minambiente.gov.co
Kent Francis	Ambassador of Colombia to Jamaica	The Colombian Embassy 53 Knutsford Boulevard Kingston 5	Tel. 876 929-1701/2 Fax: 876 968-0577 emcoljam@cwjamaica.com

CUBA/CUBA/CUBA

Pedro Julio Ruiz	Especialista	Centro Nacional de Areas Protegidas (CNAP) Calle 18A #4114 e/ 41 y 47 Playa Ciudad Habana	Tel: (537) 202 7970 Fax: (537) 204 0798 pruiz@snap.cu
Lourdes Coya de la Fuente	Especialista	Dirección de Medio Ambiente Capitolio Nacional Prado y San José Habana Vieja Ciudad Habana	Tel. 537 867 0598 Fax: 537 867 0615 lourdes@citma.cu

FRANCE / FRANCE / FRANCIA

Veronique Herrenschmidt	Responsable Mission Internationale Direction de la Nature et des Paysages	Minitère de l'Ecologie et du Développement Durable 20 avenue de Ségur 75007 Paris	Tel. 331 4219 1948 Fax : 331 4219 1906 Veronique.herrenschmidt@ecologie.gouv.fr
Dominique Deviers	Director	DIREN Guadeloupe Cité Guillard Rue des Bougainvilliers 97100 Basse-Terre	Tel: 590 590 99 35 60 Fax: 590 590 99 35 65 dominique.deviers@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

NETHERLANDS ANTILLES / ANTILLES NEERLANDAISES / ANTILLAS NEERLANDESAS

Darryllin van der Veen	Legal Advisor	Ministry of General Affairs and Foreign Relations of the Netherlands Antilles Directorate of Foreign Relations Fort Amsterdam 4, Curaçao	Tel: 5999-4613933 Fax: 5999-4617123 dvdveen.bbb@curinfo.an
Paul Hoetjes	Environmental Policy Advisor	Santa Rosa Weg 122, Curacao	Tel. 5999-7363530 Fax: 5999-7363505 paul@mina.vomil.an http://mina.vomil.an
Eric Newton	Environmental Policy Advisor	Santa Rosa Weg 122, Curacao	Tel. 5999-7363530 Fax: 5999-7363505 eric@mina.vomil.an http://mina.vomil.an
Fitzroy Dorant	Director	Ministry of Traffic and Telecommunications Directorate of Shipping and Maritime Affairs Fokkerweg 26, Willemstad Curacao	Tel. 5999 4611421 Fax: 5999 4612964 Fitzroy.Dorant@gov.an

ST. LUCIA / STE-LUCIE / STA. LUCIA

Dawn Pierre-Nathoniël	Fisheries Biologist	Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Pointe Seraphine Castries	Tel: 758-468-4141 / 4135 Fax: 758-452-3853 deptfish@slumaffe.org
-----------------------	---------------------	---	--

TRINIDAD / TOBAGO/TRINITE et TOBAGO / TRINIDAD y TABAGO

Herman Alfonso	Forester III	Forestry Division Farm Road, St. Joseph	Tel. (868) 645-1203 Fax: (868) 645-1203 commforestry@hotmail.com
----------------	--------------	--	--

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE / ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Thomas Laughlin (Head of Delegation)	Deputy Director	US Department of Commerce National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) 14 th and Constitution Avenue N.W. Room 6228 Washington DC 20230	Tel. 202 482-5118 Fax: 202 482-4307 Tom.Laughlin@noaa.gov
Arthur Paterson (Alternate Head of Delegation)	International Affairs Specialist	Office of International Programs National Ocean Service NOAA 1315 East West Highway Room 5627, SSMC 3 Silver Spring, MD 20910	Tel. 301 713-3078 ext.217 Fax: 301 713-4263 Arthur.E.Paterson@noaa.gov
Anne Chick	Foreign Service Officer	US Department of State Room 5805 2201 C Street NW Washington DC, 20520	Tel. 202 647-3879 Fax: 202 647-9099 ChickAL@state.gov
Elizabeth McLanahan	International Affairs Specialist	U.S. Department of Commerce National Oceanic & Atmospheric Administration International Affairs Office 14th & Constitution Avenue, N.W., Room 5230, Washington D.C. 20230	Tel. 202 482-5140 Fax: 202 482-4307 elizabeth.mclanahan@noaa.gov
Bernard Link	Regional Environmental Hub Officer	Regional Environmental Hub for Central America and the Caribbean U.S. Embassy San José, Costa Rica	Tel. 506 519-2392 Fax: 506 519-2311 linkbe@state.gov
Cinthya Alfaro	Environmental Assistant	Regional Environmental Hub for Central America and the Caribbean U.S. Embassy San José, Costa Rica	Tel.: 506-519-2392 Fax: 506-519-2311 AlfaroCG@state.gov

VENEZUELA / VENEZUELA / VENEZUELA

Hamlin Dario Jordan Smith	Asesor del M.R.E.	Ministerio de Relaciones Exteriores Casa Amarilla, Caracas	Tel. 58-212 8644380, 8600209 Cell: 58 416 7140964 Fax: 58-212 8610894 hamlin_jordan@mre.gov.ve
Aleidi Sangronis	Directora	Gestión Internacional Oficina de Gestión y Cooperación Internacional del MARN	Tel. 58 212 408 1501 / 1502 Fax: 58 212 408 1503 asangroni@marn.gov.ve
Cesar Molina	Director	Bioseguridad y Biocomercio Oficina Nacional de Diversidad Biológica del MARN	Tel. 58 212 408 4785 Fax: 58 212 408 4794 cmolina@marn.gov.ve
Klaus Essig Torkuhl	Gerente de Seguridad Integral (SHE)	Instituto Nacional de los Espacios Acuáticos e Insulares (INEA) Calle Orinoco c/c Mucuchíes, Edif. INEA 3 Piso, Las Mercedes Caracas	Tel. 58-212 909 1552 Fax : 58-212 909 1552 inea14@inea.gov.ve, ecoger@cantv.net

OBSERVERS / OBSERVATEURS / OBSERVADORES

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
<u>BELIZE / BELIZE / BELICE</u>			
Icilda Humes	Acting Senior Environmental Officer	Department of the Environment Ministry of Natural Resources, Environment & Industry 10/12 Ambergris Avenue, Belmopan City	Tel. 501 82 22542 / 82 22816 Fax: 501 82 22862 envirodept@btl.net
<u>GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA</u>			
Sergio Alejandro Porres Armas	Jefe del Departamento Marítimo	Ministerio de la Defensa Nacional Avenida de la Reforma 1-45 Zona 10 Antigua Escuela Politécnica	Tel.: (502) 2 334-4575 / 2 256-2402 / 5 308-7121 Fax: (502) 2 334-4575 deptomaritimo@hotmail.com, sergioporres@hotmail.com
<u>JAMAICA / JAMAIQUE / JAMAICA</u>			
Yvette Strong	Manager, Biodiversity Branch	National Environment and Planning Agency 10 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel. 754-7540 ext.2224 Fax: 754-7596 ystrong@nepa.gov.jm www.nepa.gov.jm
Carla Gordon	Manager, Protected Areas Branch	National Environment and Planning Agency 10 Caledonia Avenue Kingston 5	Tel. 754-7540 ext.2233 Fax: 754-7596 cgordon@nepa.gov.jm www.nepa.gov.jm
<u>NICARAGUA / NICARAGUA / NICARAGUA</u>			
René Salvador Castellón	Especialista de la Oficina CITES de este Ministerio	Ministerio de Ambiente y Recursos Naturales (MARENA) Km 12½ Carretera Norte Managua, Nicaragua Apartado Postal: 5123	Tel: (505) 233-1795 dir. / 1112-3 Fax: (505) 233-1795 renycaste@hotmail.com
<u>UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI / REINO UNIDO</u>			
David Connor	Head, Marine Habitats Team	Joint Nature Conservation Committee (JNCC) Monkstone House, City Road Peterborough, PE1 1JY United Kingdom	Tel. 44 1733 866 837 Fax: 44 1733 555 948 david.connor@jncc.gov.uk
James Gumbs	Marine Biologist	Department of Fisheries Government of Anguilla P.O. Box 60, The Valley Anguilla	Tel. 264 497-2871 Fax: 264 497-8567 james.gumbs@gov.ai
Claude Brown	Agriculture Development Officer	Department of Agriculture P.O. Box 272 Brades Montserrat	Tel. 664 491-2600 Fax: 664 491-9275 mniagric@candw.ag

**OBSERVERS/OBSERVEURS/OBSERVADORES
INTERGOVERNMENTAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS / ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES ET NON-GOUVERNEMENTALES / ORGANISACIONES
INTERGUBERNAMENTALES Y NO-GUBERNAMENTALES**

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
BIRDLIFE INTERNATIONAL			
David Wege	Caribbean Programme Manager	Wellbrook Court Girton Road, Cambridge UK	Tel. 44 1223 277318 Fax: 44 1223 277200 David.wege@birdlife.org
COMISIÓN CENTROAMERICANA DE AMBIENTE Y DESARROLLO (CCAD)			
Noel Jacobs	Regional Director	Princess Margaret Drive Belize City Belize	Tel. 501 223-3895 Fax: 501 223-4513 mbrs@btl.net
ICRAN/MAR PROJECT			
Oscar Alvarez Gil	Coordinator	Fisheries Compound Princess Margaret Drive Belize City Belize, C.A.	Tel. 502 223-4673 Fax: 502 223-4684 oalvarez@icran.org www.mbrs.org.bz
INTER-AMERICAN DEVELOPMENT BANK			
Evan Cayetano	Natural Resource Management Specialist	40 Knutsford Boulevard Kingston 5 Jamaica	Tel. 876 926-2342-4, 929-5998 Fax: 876 926-2898 evanc@iadb.org
JAMAICA ENVIRONMENT TRUST (JET)			
Diana McCaulay	Chief Executive Officer	11 Waterloo Road Kingston 10	Tel. 876 960-3693, 929-8805 Fax : 876 926-0212 jamentrust@cwjamaica.com
MONTEGO BAY MARINE PARK			
Andrew Ross	Science Officer	Pier 1, Howard Cooke Boulevard Montego Bay, Jamaica	Tel. 876 952-5619 Fax: 876 940-0659 mbmp@n5.com.jm
MONITOR CARIBBEAN, INC.			
Milton M. Kaufmann	President	19102 Roman Way Montgomery Village MD 20886, USA	Tel. 301 948-1831 Fax: 301 948-1831 monitorcaribbean@netzero.com
SWEDISH NATIONAL BOARD OF FISHERIES			
Laura Píriz	Senior Programme Officer	Box 423; 401 26 Göteborg Sweden	Tel. 46 31 7430300, 46 31 7430430 Fax: 46 31 7430444 laura.piriz@fiskeriverket.se

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

THE WORLD CONSERVATION UNION (IUCN)

Charlotte de Fontaubert	Senior Marine Advisor	1630 Connecticut Avenue, NW 3 rd Floor, Washington, DC 20009	Tel. 202 518-2060 Fax: 202 387-4823 fontaubert@att.net
-------------------------	--------------------------	--	--

WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION SOCIETY (WDCS)

Courtney Vail	U.S. Representative	9400 Flowerden Lane Manassas, Virginia 20110 U.S.A.	Tel. 703 517-0411 Fax: 703 365-9284 courtney@wdcs.org
---------------	---------------------	---	---

**UNITED NATIONS AGENCIES
AGENCES DES NATIONS UNIES
AGENCIAS DE LAS NACIONES UNIDAS**

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Título</i>	<i>Address/Adresse/Dirección</i>	<i>Tel./Fax/E-mail /Website</i>
---	---------------------------	----------------------------------	---------------------------------

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION
ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE
ORGANIZACION MARITIMA INTERNACIONALE**

Steve Raaymakers	Chief Technical Advisor	Marine Environment Division 4 Albert Embankment, London SE1 7SR	Tel. 44 20 7587 3251 Fax: 44 20 7587 3261 sraaymak@imo.org
------------------	----------------------------	---	--

IOC-UNESCO / COI-UNESCO / COI-UNESCO

Cesar Toro	IOC-UNESCO Secretary for IOCARIBE-	IOC (UNESCO) Secretary for IOCARIBE P.O. Box 1108, Cartagena de Indias Colombia	Tel: (575) 6645 399 Fax: (575) 660 0407 c.toro@unesco.org / iocaribe@enred.com / iocaribe@cartagena.cetcol.net.co
------------	--	---	---

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
REGIONAL OFFICE FOR LATIN AMERICAN AND THE CARIBBEAN (ROLAC)**

Mark Griffith	Senior Programme Officer	Boulevard de los Virreyes 155, Lomas de Virreyes, CP 11000, México, D.F., MEXICO	Tel. 52 555 202-4841 Fax: (52 555) 5202 0950 mark.griffith@pnuma.org
---------------	-----------------------------	--	--

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME
REGIONAL OFFICE FOR NORTH AMERICA (RONA)**

Charlotte de Fontaubert	Senior Marine Advisor	1630 Connecticut Avenue, NW 3 rd Floor, Washington, DC 20009	Tel. 202 518-2060 Fax: 202 387-4823 fontaubert@att.net
-------------------------	--------------------------	--	--

SECRETARIAT OF THE CARIBBEAN ENVIRONMENT PROGRAMME
SECRETARIAT DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBE
SECRETARIA DEL PROGRAMA AMBIENTAL DEL CARIBE

United Nations Environment Programme
14-20 Port Royal Street, Kingston, Jamaica
Tel: (876) 922-9267, Fax: (876) 922-9292
www.cep.unep.org

Nelson Andrade Colmenares	Coordinator, UNEP-CAR/RCU	uneprcuja@cwjamaica.com
Luc St-Pierre	CEPNET Programme Officer	uneprcuja@cwjamaica.com
Alessandra Vanzella-Khoury	SPAW Programme Officer	uneprcuja@cwjamaica.com
Christopher Corbin	AMEP Programme Officer	uneprcuja@cwjamaica.com
Heidi Savelli Soderberg	Junior Professional Officer – SPAW	uneprcuja@cwjamaica.com
Isabel Martínez	Programme Officer UNEP-GPA Coordination Office P.O. Box 16227 2500 BE The Hague The Netherlands	Tel. 31 70 311 4470 Fax: 31 70 345 6648 E-mail: gpa@unep.nl Website: www.gpa.unep.org
Una McPherson	Administrative Assistant	uneprcuja@cwjamaica.com
Ingrid Lee-Smart	Computer Information Systems Assistant	uneprcuja@cwjamaica.com
Malden Miller	ICRAN Project Manager	uneprcuja@cwjamaica.com
Brenda Dewdney	Bilingual Secretary (SPAW)	uneprcuja@cwjamaica.com
Donna Henry-Hernández	Bilingual Secretary (CEPNET)	uneprcuja@cwjamaica.com
Bentley Samuels	Registry Clerk/Driver	uneprcuja@cwjamaica.com

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PROTOCOL SPAW
CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LE PROTOCOL SPAW
CENTRO REGIONAL DE ACTIVIDADES POR EL SPAW PROTOCOL
(SPAW/RAC)

SPAW/RAC
Cité Guillard, Rue des bougainvilliers
97100 BASSE TERRE
Guadeloupe, F.W.I
Tel : 590 99 35 60, Fax : 590 99 35 65

<i>Participants/ Participants/Participantes</i>	<i>Title/Titre/Titulo</i>	<i>E-mail</i>
Maurice Anselme	Directeur	maurice.anselme@guadeloupe.ecologie.gouv.fr
Stéphane Défranoux	Chargé de mission	stephane.defranoux@guadeloupe.ecologie.gouv.fr

**ANNEXE V: CRITERES REVISES POUR LA LISTE DES ESPECES DANS LES
ANNEXES DU PROTOLE SPAW**

CRITERES REVISES POUR LA LISTE DES ESPECES DANS LES ANNEXES DU PROTOLE SPAW

L'article 21 du protocole SPAW prévoit la rédaction de lignes directrices et de critères communs pour notamment, l'identification et la sélection des espèces protégées pour l'inscription aux Annexes I, II et III du protocole. Les lignes directrices et les critères ci-dessous y répondent et doivent être appliqués en accord avec les dispositions du protocole, en particulier les définitions de l'article 1 concernant les espèces en danger (paragraphe f) et les espèces menacées (paragraphe g).

1. A cette fin, l'évaluation scientifique des espèces, menacées ou en danger proposées aux trois annexes, doit se baser sur les facteurs suivants : la taille des populations, la constatation du déclin, les restrictions dans leur aire de répartition, le degré de fragmentation de la population, la biologie et le comportement des espèces, ainsi que d'autres aspects de la dynamique de la population, les autres conditions qui sont censées augmenter visiblement la vulnérabilité des espèces, et l'importance des espèces pour le maintien des écosystèmes et des habitats fragiles ou vulnérables.
2. Quand l'évaluation des facteurs inclus ci-dessus indique clairement qu'une espèce est menacée ou en danger, le manque de certitude scientifique à l'égard du statut exact de l'espèce ne va pas empêcher l'inscription de l'espèce sur la liste de l'annexe appropriée.
3. En se référant particulièrement à la liste de l'Annexe III, les niveaux et les modèles d'exploitation ainsi que le succès des programmes nationaux de gestion devraient être pris en considération.
4. Au moment de l'examen d'un cas, en vue du rajout d'une espèce aux Annexes, l'application des critères de l'UICN dans un contexte régional (les Caraïbes) sera utile s'il existe suffisamment d'informations disponibles. L'évaluation devrait, en tout cas, utiliser la meilleure information et expertise disponible, incluant les traditions et savoirs populaires.
5. L'évaluation d'une espèce va également se baser sur le fait qu'elle sera, ou va, selon toute probabilité, être assujettie au commerce local ou international, et si le commerce international des espèces considérées tombe sous la réglementation de la CITES ou autres instruments.
6. L'évaluation de la possibilité d'inscription d'une espèce dans une annexe doit se baser sur l'importance et l'utilité des efforts régionaux de coopération pour la protection et la restauration de l'espèce.
7. Étant donnée la nature régionale et coopérative du Protocole SPAW généralement il n'est pas considéré comme judicieux d'inclure dans les listes les espèces endémiques à un seul pays. Il serait plus approprié que ces espèces se retrouvent sous l'Article 10 du Protocole pour qu'elles puissent recevoir le statut d'espèce protégée. Cependant, toute Partie Contractante peut demander l'inscription dans les listes d'une espèce endémique à son territoire, si la coopération régionale est clairement efficace pour sa restauration.

8. L'inscription dans les listes d'une unité taxonomique couvre tous les 'taxons inférieurs' à l'intérieur de cette unité. Les listes devraient être élaborées au niveau des espèces ; l'inscription d'une espèce est utilisée pour inclure toutes les sous-espèces, et en règle générale, il n'est pas recommandé d'inclure des sous-espèces dans des listes séparées. Exceptionnellement, des 'taxons supérieurs' peuvent être utilisés dans les listes lorsqu'il y a des indications raisonnables dans le sens que le 'taxon inférieur' a une justification pour être inclus dans les listes, ou lorsqu'il s'agit de faire face à des problèmes de mauvaise identification causée par des espèces d'apparences similaires. Dans le cas de l'Annexe III, des 'taxons supérieurs' peuvent être utilisés aussi pour simplifier la liste.
9. Au moment de considérer l'inscription des espèces, l'état de la population au niveau régional doit être le point de départ de son évaluation. Étant donné la nature régionale et coopérative du Protocole SPAW, comme règle générale, il n'est pas recommandé d'inclure les sous-populations séparément à moins que ceci aille au bénéfice de la restauration de la sous-population et de l'ensemble de la population.
10. Bien que les écosystèmes soient mieux protégés par des mesures concentrées sur l'ensemble du système, les espèces essentielles au maintien des écosystèmes/habitats fragiles et vulnérables, comme les écosystèmes de mangrove, les herbiers ou les prairies sous-marines et les récifs coralliens, peuvent être incluses dans les listes si l'inscription de ces espèces est perçue comme une « mesure appropriée pour assurer la protection et la restauration » de ces écosystèmes/habitats où qu'ils se trouvent, conformément aux termes de l'Article 11 (1) (c) du Protocole.

**ANNEXE VI: PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION ET
L'ADOPTION DES PROPOSITIONS DES ESPÈCES DEVANT
ÊTRE INSCRITES AUX ANNEXES I, II ET III**

**PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION ET L'ADOPTION
DES PROPOSITIONS DES ESPÈCES DEVANT ÊTRE INSCRITES AUX
ANNEXES I, II ET III, OU SUPPRIMÉES**

La procédure adoptée par le COP est la suivante :

- a) Les Parties souhaitant indiquer des espèces à inclure aux annexes ou à les y supprimer devra préparer la documentation appropriée et dûment fondée. Elle pourra toutefois demander au CAR de l'aider à préparer ladite documentation en lui fournissant des contacts avec les experts et les institutions pertinents qui fourniront des conseils et une aide techniques, et un accès à la littérature correspondante,
- b) La documentation d'appui devra suivre la présentation indiquée à l'article 19, paragraphe 3, et démontrer que les critères relatifs aux listes de SPAW, tels qu'adoptés par la Conférence des Parties sont applicables. Elle doit inclure une bibliographie appropriée et, si besoin était, faire l'objet d'un examen minutieux. La Partie concernée peut soumettre le projet de documentation à un examen impartial. Le CAR-SPAW peut être en mesure de suggérer des relectures fiables.
- c) Le texte final de toute documentation d'appui doit être soumis au secrétariat de SPAW au moins quatre mois avant la réunion du STAC où le point sera examiné, à moins que le secrétariat ne fixe une autre date limite).
- d) Passé cette date, le secrétariat informera la Partie de la liste des espèces qui sera examinée à la prochaine réunion du CCST. Il devra, au plus vite, faire en sorte que la documentation d'appui soit traduite dans les langues officielles du Protocole. Ceci fait, ladite documentation devra être distribuée aux Parties contractantes selon le protocole établi par le secrétariat pour la distribution des documents et être informatisée sur le site Internet.
- e) Le secrétariat devra, si possible, fournir à la réunion du CCST les commentaires écrits sur les propositions présentées émanant des Parties et des observateurs.
- f) Le CCST pourra recommander, conformément à l'article 11, paragraphe 4(b), l'adoption ou le rejet de la proposition, ou conditionner sa future adoption à la présentation d'un supplément d'informations scientifiques et techniques.
- g) Dans ce dernier cas, la Conférence des Parties pourra analyser, dans le cadre de son examen de la proposition, dans quelle mesure les conditions formulées par le CCST ont été remplies.